



ARCHIVES BIBLIOTHÈQUE DOCUMENTATION

MAGAZINE SEMESTRIEL

LE MAGAZINE DE LA PROFESSION INFORMATION DOCUMENTAIRE AU SENEGAL



DANS LA LUCARNE

Archives en détresse, souveraineté en danger : un appel à la nation

Assane FALL, Président de l'ASBAD



L'EDITO !

Les trésors du temps, la profession documentaire au cœur de l'avenir du Sénégal.

Antonin Benoit Diouf

SEMAINE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

*Le Sénégal répond présent
de la plus belle des manières !*

EBAD - UCAD
École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes

En collaboration avec

JNA

Journée Nationale des ARCHIVES

Organisée à l'occasion de la Semaine Internationale des Archives

Thème :

**LA POLITIQUE NATIONALE D'ARCHIVES POUR
UNE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE ET LA
PRÉSERVATION DU PATRIMOINE
ARCHIVISTIQUE SÉNÉGALAIS**

EBAD vendredi 13 juin 2025 09H

INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES
CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES

Semaine Internationale des Archives

Webinaire

#ARCHIVESACCESSIBLES - DES ARCHIVES POUR TOUS.TES

Samedi 14 juin 2025 à 10h

Animé par :
Pr. Mbaye THIAM

Inscrivez-vous

QR code

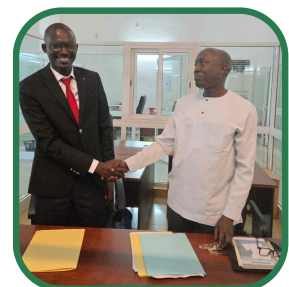
@asbadsn

COOPERATION DOCUMENTAIRE INTERNATIONALE

Le Réseau Africain des Archives Parlementaires Francophones (RADAR) officiellement lancé.



DIRECTION DES ARCHIVES DU SENEGAL



Le Dr Lat Diop prend fonction !

CANAL'PID n°00 | OCTOBRE 2025



Comité éditorial

Rédacteur en chef : Dr Ndiène **NDOUR**

Conseillers à la rédaction : M. Mamadou **DIA** - M. Assane **FALL**

Secrétaires de rédaction : Mme Simone **TINE** - Mme Binta **BARRY**

Rubrique Bibliothèques publiques : Mme Binta **BARRY**

Rubrique Bibliothèques universitaires : Mme Sokhna **FALL**

Rubrique Bibliothèques scolaires : Mme Agnes Diafé **NDIAYE**

Rubrique Archives publiques : Mme Awa **SECK** - Ngor **GNING** - Ndèye Maty **NDIAYE**

Rubrique Archives privées / entreprises : M. Seyni **FEDIOR** - Eméfa **DJAKPO**

Maquettistes - infographistes : M. Abdou **SARR** - Moussa **FALL**

Marketing - Communication : M. Demba **WELLE**

Edition - Impression :

Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD).

© Copyright, Octobre 2025

Association Sénégalaise de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD)

CanalPID : Les Trésors du temps ISSN 3092-5908
Email : canalpid.tdt@gmail.com Tél. : +221 77 592 10 10



CANALPID n°00 | Octobre 2025

Dans ce numéro...



5 **Les trésors du temps, la profession documentaire au cœur de l'avenir du Sénégal**

Editoriale par Antonin Benoit DIOUF

7 **Le Réseau Africain des Archives Parlementaires Francophones (RADAR) officiellement lancé.**

RADAR : Coopération documentaire internationale

10 **Assemblée Générale 2025 de l'ASBAD**

Une nouvelle ère pour les métiers des archives, bibliothèques et documentation au Sénégal

12 **Journée nationale des archives : la politique nationale des archives pour une performance administrative et la préservation du patrimoine archivistique sénégalais**

Journée organisée par l'EBAD et la DAS

13 **Direction des archives du Sénégal**

Prise de fonction du tout nouveau Directeur Lat Diop

14 **Souveraineté mémorielle au Sénégal**

L'ASBAD en première ligne pour la renaissance archivistique nationale

16 **Des archives accessibles, archives pour tous.tes.**

Webinaire ASBAD

17 **Archives en détresse, souveraineté en danger : un appel à la nation**

Dans la lucarne : Assane Fall, Président de l'ASBAD

20 **La Bibliothèque Scolaire un Incontournable pour la Réussite des élèves**

21 **La consultance dans le domaine des archives**

Enjeux et défis pour les entreprises

26 **Amadou Mahtar Mbow : De pionnier des bibliothèques africaines à Directeur général de l'UNESCO - Une vie d'engagement**

28 **De Thiaroye à Sétif, Les ombres de l'Histoire Les archives dans la mémoire des violences coloniales**

Adama Aly PAM

Ont contribué à ce numéro :

- **Dr Adama Aly PAM**, Archiviste en chef, Responsable de l'unité des archives, du knowledge management et de la bibliothèque de l'UNESCO
- **M. Adama KONE**, Chef du centre de documentation et des archives de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire
- **Marietou DIONGUE DIOP**, Conservatrice des bibliothèques, Ancienne Directrice du Livre et de la lecture et de la Bibliothèque Centrale de l'UCAD.



Editorial

Les trésors du temps, la profession documentaire au cœur de l'avenir du Sénégal

**« La bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information, et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus. »
(Manifeste IFLA/UNESCO)**

Il est des silences qui interrogent autant qu'ils inquiètent. Lorsque, voici plus d'une décennie, le journal professionnel « Canal IST », jadis publié par l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD), a cessé de paraître, c'est toute une génération de bibliothécaires, d'archivistes et de documentalistes sénégalais qui s'est retrouvée orpheline d'un espace d'échange et de réflexion. Aujourd'hui, à nouveau, une voix veut se lever, portée par cette volonté de doter la communauté des Sciences de l'information documentaire (SID) d'un organe vivant, fécond en idées, capable de (re)donner du souffle à la pensée professionnelle.

Le lancement de « CanalPID » n'est pas un simple retour en arrière. Il s'agit d'une relance vivant le présent et précaisant l'avenir, d'une mutation attendue et portée par une histoire dont nous sommes tous les dépositaires. Nos métiers puisent dans la tradition savante du Sénégal, qui, de l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) à l'éveil citoyen pour la mémoire nationale, a su, depuis des décennies, former des générations de professionnels africains dont l'empreinte rayonne encore au-delà de nos frontières.

État des lieux : entre richesses et fragilités

Soyons lucides : le secteur documentaire traverse une zone d'incertitude. Nos institutions universitaires, à commencer par l'EBAD, témoignent de notre savoir-faire dans la formation. Pourtant, la réalité de l'insertion professionnelle peine à suivre. Combien de diplômés, tout aussi brillants que déterminés, vivent la frustration d'un marché de l'emploi exclusif et pourtant nécessaire de pareille offre professionnelle ? Si l'on questionne la structuration documentaire nationale, l'absence d'une Bibliothèque nationale, par exemple, demeure une lacune dont souffre autant la transmission du patrimoine que la planification du développement dans son ensemble. Nos archives, souvent dispersées, vulnérables, ombragées voire souterraines, ne jouent pas encore pleinement leur rôle de socle pour la gouvernance éclairée.

Ce diagnostic sans fard doit nous inciter à l'audace et à l'innovation. Investir dans une politique documentaire nationale (archives robustes, bibliothèque nationale dynamique, politiques publiques affirmées) pilotée dans le cadre d'une agence bibliographique/documentaire nationale, homogénéisant notre pratique et garant/référent de nos services offerts, n'est pas un luxe, mais un levier de développement, de stabilité et d'identité retrouvée.

Documenter pour exister, penser pour avancer

L'histoire contemporaine regorge d'exemples : dans un pays tiers, la reconstruction post-génocide a trouvé dans ses archives un outil de résilience. Dans les pays hors-Afrique plus nantis, où la documentation accessible à tous a accompagné l'innovation et l'agilité économique, on retrouve la conviction que le savoir documenté constitue la première brique de tout progrès durable. Les exemples globalement localisés sont nombreux à ce propos.

En Afrique, la profession documentaire doit jouer ce rôle catalyseur. Comment planifier une politique éducative, une réforme sociale, une stratégie de développement, sans s'appuyer sur la mémoire historico-gouvernementale du pays ? Il ne suffit plus de conserver pour l'histoire : il faut documenter pour agir. C'est ici que l'engagement de chaque professionnel, étudiant, décideur trouve sa pleine dimension ; c'est ici que notre responsabilité collective devient horizon d'espérance.

Oser une pensée professionnelle sénégalaise et africaine

Refonder un espace d'expression tel que « CanalPID », c'est refuser l'atomisation des énergies, c'est donner la parole aux praticiens, aux théoriciens, aux étudiants, et appeler à une mobilisation intellectuelle authentique. La présence d'initiatives structurantes comme le Réseau Africain des Archives Parlementaires Francophones (RADAR), récemment porté sur les fonts baptismaux au Sénégal, confirme que le pays tient une place singulière dans le paysage documentaire africain. Il nous revient de transformer cet héritage en force agissante, en repère.

Invitation à l'action, pour une profession vivante

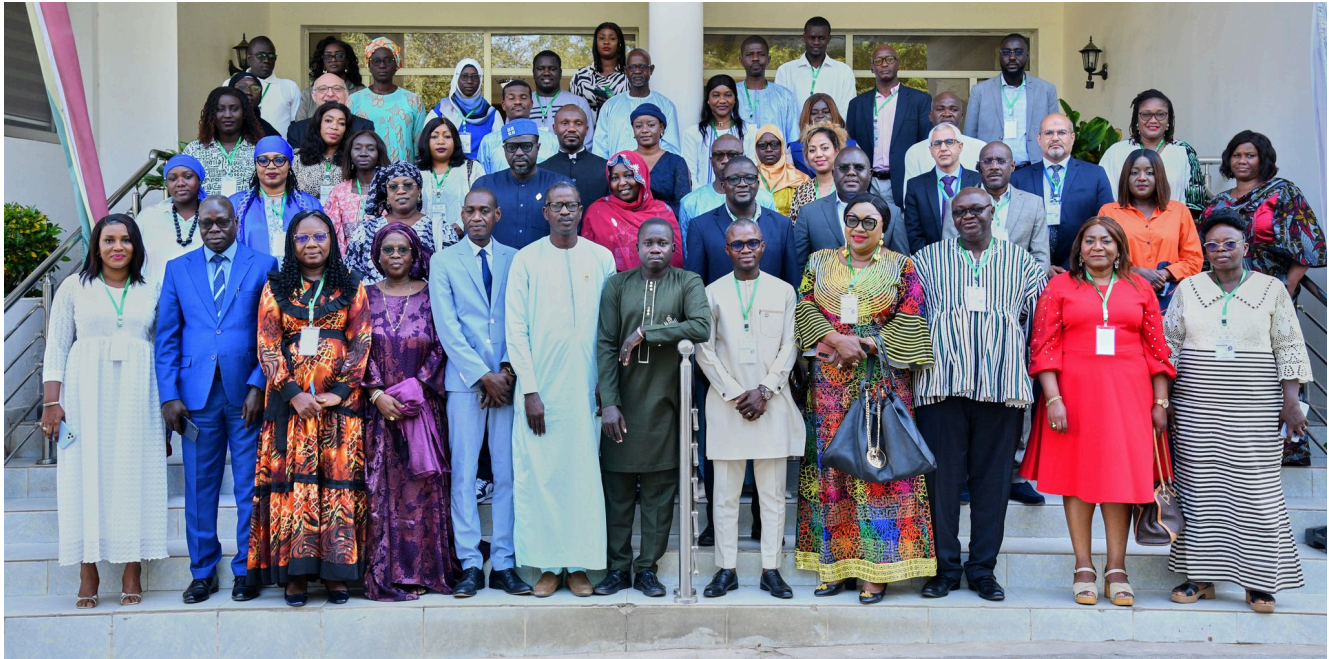
Il est temps de rompre les silences, d'investir pleinement le champ de la réflexion professionnelle, d'encourager la recherche, la publication, le dialogue intergénérationnel. Rendons visible l'invisible, valorisons l'immense gisement documentaire du Sénégal au service de son développement, de sa souveraineté, de sa mémoire. Ce magazine, que nous voulions ouvert, engagé, rigoureux, sera ce forum, cette lucarne où chacun, de l'étudiant au décideur en passant par le professionnel, trouvera matière à rêver, à inspirer, à agir.

Rejoignez-nous pour que « CanalPID » devienne la passerelle entre la mémoire et l'avenir, entre les professionnels et la nation. Car au bout du chemin, il n'y a pas que des livres, des archives et des données : il y a le projet d'une Afrique consciente de ses trésors, fière de sa mémoire, prête pour l'avenir.

Antonin Benoit Diouf
Conservateur des Bibliothèques

<https://antoninbenoitdiouf.com>

RADAR : un nouveau réseau pour valoriser les archives parlementaires francophones d'Afrique



C'est dans l'enceinte solennelle de l'Assemblée nationale du Sénégal qu'a été officiellement lancé, ce mercredi 12 juin 2025, le Réseau Africain des Archives Parlementaires Francophones (RADAR). Ce séminaire inaugural, organisé à l'occasion de la Semaine internationale des archives, a réuni une quarantaine de participants : archivistes parlementaires, documentalistes, bibliothécaires, parlementaires et experts venus de plusieurs pays d'Afrique francophone.

Une initiative attendue de longue date, puisque depuis près d'une décennie, plusieurs responsables des services de documentation et d'archives parlementaires du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal avaient exprimé la nécessité de disposer d'un cadre structuré d'échange et de collaboration. En effet, alors que d'autres régions disposent déjà de réseaux bien établis tels que APLESA pour l'Afrique australe et de l'Est, ECPRD pour l'Europe ou encore APLAP pour la région Asie-Pacifique, l'Afrique francophone restait dépourvue d'une telle plateforme.

Un réseau pour fédérer les énergies et mutualiser les savoirs

Le RADAR se donne pour mission de favoriser la coopération régionale, le partage d'expériences et le renforcement des compétences des services parlementaires en matière d'information, de documentation et de gestion des archives. Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Commission de la Culture et de la Communication, représentant le Président de l'Assemblée nationale empêché, a salué la naissance de ce réseau « novateur et fédérateur », soulignant l'importance stratégique des archives dans la consolidation de la gouvernance démocratique et la préservation de la mémoire institutionnelle.

Des enjeux de l'heure au cœur des débats

Tout au long de ces trois journées, les participants ont échangé autour de plusieurs thématiques majeures :

La digitalisation des archives parlementaires et la gestion des documents sensibles ;
L'accès à l'information parlementaire, un levier indispensable pour la transparence institutionnelle et la participation citoyenne ;
La mémoire institutionnelle comme outil de gouvernance et d'appui à l'action parlementaire.



Des experts issus d'organisations partenaires telles que l'Union Interparlementaire (UIP), l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), l'UNESCO, le Conseil International des Archives (ICA-SPP) et l'IFLA ont apporté leurs éclairages et partagé les bonnes pratiques internationales en matière de gestion documentaire parlementaire.



Vers une structuration durable du réseau

Moment fort de la rencontre : l'adoption des statuts du réseau et la mise en place d'un bureau provisoire composé de membres issus de différents parlements, chargés de piloter la structuration et les actions du RADAR dans les mois à venir.

Le réseau ambitionne également d'élaborer un plan stratégique pour accompagner la modernisation des services parlementaires francophones, confrontés à de nombreux défis : insuffisance de ressources, crises sociopolitiques, dégradations environnementales ou encore fragilité des systèmes d'information archivistique.

Un projet ancré dans la dynamique internationale

Ce séminaire a été aussi l'occasion pour les participants de découvrir les expériences de réseaux similaires à travers le monde : APLESA, ECPRD, IFLAPARL, SAPKN ou encore BAPALC. Une table ronde a permis d'identifier les besoins spécifiques des services parlementaires francophones et de définir des stratégies communes pour y répondre efficacement.

Au-delà des travaux en salle, les participants ont également bénéficié d'une visite culturelle de la ville de Dakar et de ses sites patrimoniaux, dans un esprit de convivialité et de partage interculturel.

Une dynamique à pérenniser

La création du RADAR marque ainsi une étape décisive dans la professionnalisation et la valorisation des archives parlementaires en Afrique francophone. Elle constitue un appel aux autorités parlementaires et aux partenaires techniques à soutenir durablement cette dynamique au service de la gouvernance démocratique et de la préservation du patrimoine institutionnel.

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour les prochaines étapes : la mise en œuvre du plan stratégique et l'organisation d'une rencontre annuelle du réseau afin de poursuivre cette belle dynamique de coopération.



CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CNDST)

AXES STRATEGIQUES:

- I Promouvoir l'accès à l'Information scientifique et technique (IST)
- II Valorisation des publications des chercheurs sénégalais
- III Renforcement des capacités internes du cndst
- IV Diversification du partenariat

MISSIONS

- COORDONNER L'ACTION DES ACTEURS DES SYSTÈMES D'INFORMATION DOCUMENTAIRE ;
- PROMOUVOIR TOUTE ACTION D'INTÉRÊT COMMUN SUSCEPTIBLE DE RENFORCER LES MOYENS D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ;
- ASSISTER ET CONSEILLER LE GOUVERNEMENT DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ;
- ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION.

ACCOMPAGNER LE SÉNÉGAL ÉMERGENT
DANS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR.

SPHÈRE MINISTÉRIELLE 2
DIAMNIADIO
BP: 36005 DAKAR SÉNÉGAL
TEL: +221 33 889 81 31



Assemblée Générale 2025 de l'ASBAD : Une nouvelle ère pour les métiers des archives, bibliothèques et documentation au Sénégal

Le samedi 3 mai 2025 restera gravé dans la mémoire des professionnels de l'information documentaire au Sénégal. Réunis au Yaakaar Youth Hub, en face du CICES, à Dakar, les membres de l'ASBAD (Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes) ont tenu une Assemblée Générale riche en émotions, en idées neuves et en perspectives prometteuses.



Un hommage fort à Jean-Pierre Diouf

1. La journée a débuté par un hommage émouvant à Jean-Pierre Diouf, figure emblématique du secteur, dont l'engagement a marqué plusieurs générations de professionnels. Entre témoignages sincères et évocation de son héritage, ce moment de recueillement a rappelé à tous la portée humaine et intellectuelle du métier.



Un panel tourné vers l'avenir

Sous le thème ambitieux de l'AG 2025 « Entrepreneuriat et innovation technologique dans les métiers des archives, bibliothèques et documentation au Sénégal : nouvelles dynamiques, opportunités et défis » un panel d'intervenants inspirants a partagé réflexions, initiatives et retours d'expériences. Des échanges passionnants ont mis en lumière les mutations profondes du secteur à l'ère du numérique, mais aussi les leviers d'action pour inventer des modèles plus agiles, plus inclusifs et plus résilients.



Un point d'étape et des transitions saluées

Le Comité Directeur sortant a présenté son rapport moral et financier, revenant sur les actions menées, les partenariats noués et les chantiers engagés. L'assemblée a salué l'engagement de ces membres, dont le mandat a contribué à renforcer la visibilité et la structuration de l'ASBAD à l'échelle nationale et sous-régionale.



Une nouvelle équipe élue, prête à relever les défis

Moment fort de la journée : l'élection du nouveau Comité Directeur. Portée par un esprit de renouvellement et une vision claire, la nouvelle équipe entend consolider les acquis tout en impulsant une dynamique plus entrepreneuriale et collaborative. Son ambition : faire de l'ASBAD une plateforme influente, catalyseur d'innovation pour les professionnels de la gestion de l'information.



Assemblée Générale

Nouveau Comité Directeur ASBAD 2025 - 2028

- **Président** : Assane Fall
- **Vice Président.e** : Sokhna Fall
- **Secrétaire Général** : Marie Gaye
- **Secrétaire Général Adjoint** : Lissa Ndiaye Mbaye
- **Trésorier.e** : Babacar Diouf
- **Adjoint Trésorière** : Agnes Thomar
- **SG Organisation** : Angélique Sadio
- **SG Organisation Adjoint** : Ibou Diouf
- **Pdt Com Etudes, Formation** : Garan Coulibaly
- **Pdt com Insertion et emploi** : Mame Seynabou Thioye
- **Pdt Marketing et gestion projet** : Elie Pierre Kouady Malack
- **Pdt com Information et com** : Demba Welle
- **Pdt com finance** : Cheikh Tidiane Gueye
- **2 Commissaires au compte** : Essenam Fumey, Fatima Oury Sow

Au-delà des discours, cette AG 2025 aura témoigné d'un renforcement de la cohésion de la communauté. Archivistes, bibliothécaires, documentalistes, étudiants, chercheurs et partenaires ont affirmé leur volonté commune d'agir ensemble pour valoriser les métiers, partager les bonnes pratiques, et bâtir des écosystèmes d'innovation adaptés aux réalités sénégalaises.

L'ASBAD entre dans une nouvelle phase, nourrie par les savoirs du passé, portée par les idées du présent, et résolument tournée vers l'avenir. Les défis sont nombreux, mais l'énergie et l'engagement de ses membres sont à la hauteur. Rendez-vous est déjà pris pour les prochaines étapes !



Mamadou DIA

Journée Nationale des Archives 2025 : L'EBAD au cœur de la réflexion sur la gouvernance documentaire

Dans le cadre de la Semaine Internationale des Archives (du 9 au 13 juin 2025), l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) a brillamment accueilli la Journée Nationale des Archives, en collaboration avec la Direction des Archives du Sénégal (DAS), le Vendredi 13 Juin 2025 à 09 H au sein de l'école.

ACTUALITES



Organisée par la DAS et l'EBAD, cette rencontre scientifique et pédagogique s'est imposée comme un moment fort d'échanges sur le rôle stratégique des archives dans la gouvernance publique autour d'un thème d'actualité et d'intérêt national « La politique nationale d'archives pour une performance et transparence administratives et la préservation du patrimoine archivistique sénégalais », tel est le thème qui a réuni chercheurs, praticiens, étudiants et autorités administratives autour d'un enjeu majeur : celui de la gestion efficiente et responsable de la mémoire administrative du Sénégal.

Cette journée a été l'occasion de réfléchir collectivement sur :

- La place de la politique nationale d'archives dans la mise en œuvre de l'Agenda Sénégal 2050
- La contribution des archives à la bonne gouvernance des ressources publiques ;
- Leur rôle dans la redevabilité démocratique ;
- Leur implication dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Et enfin, leur importance pour garantir transparence et performance dans l'administration sénégalaise.

Un programme riche et engagé, les participants ont pu assister à une table ronde et des panels animés par des experts nationaux et intellectuels reconnus, qui ont partagé leurs analyses et propositions pour renforcer la politique nationale d'archives. À travers des échanges dynamiques, les interventions ont permis de dégager des pistes concrètes pour la valorisation, la préservation et l'accessibilité du patrimoine archivistique sénégalais. Ainsi le Professeur Djibril DIAKHATE Directeur de ladite école souligne que l'accès aux archives constitue un droit fondamental. Toutefois, ce droit doit s'exercer dans le cadre de dispositions réglementaires visant à préserver la confidentialité et à assurer une utilisation responsable de l'information.

L'EBAD réaffirme son engagement en faveur d'un enseignement de qualité, en phase avec les avancées technologiques et prône une gestion stratégique, éthique et responsable de l'information documentaire

Enfin, cette journée fut non seulement un espace de plaidoyer en faveur des archives, mais aussi un temps fort de mobilisation pour toutes celles et ceux qui œuvrent pour la mémoire institutionnelle et la transparence de la gestion publique.

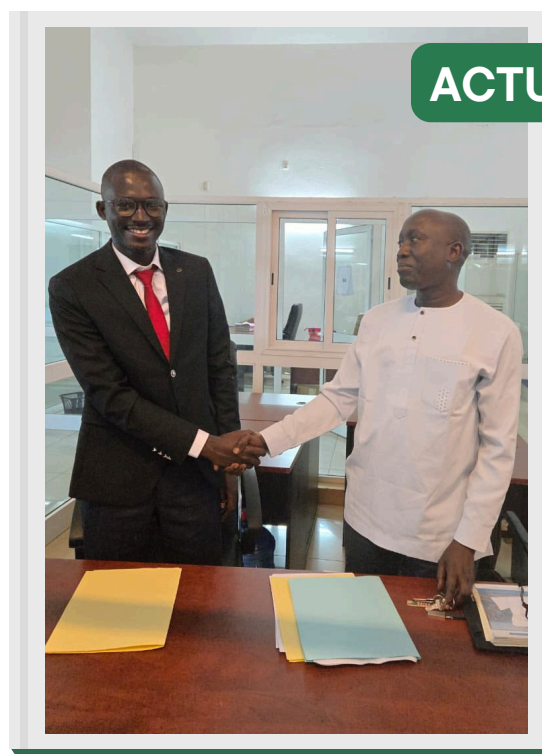
A L' EBAD, les archives ne dorment pas : elles éclairent le présent et bâtissent l'avenir.

Awa SECK

Direction des Archives du Sénégal (DAS) : Mouhamed Lat Sack Diop officiellement installé comme nouveau directeur

**La Direction des Archives du Sénégal (DAS) :
Mouhamed Lat Sack Diop officiellement
installé comme nouveau directeur**

La Direction des Archives du Sénégal (DAS) est l'institution chargée de la gestion et de la conservation des archives publiques du Sénégal. Elle a connu un nouveau tournant ce mois de juin 2025 avec la passation de service entre le directeur sortant et Monsieur Mouhamed Lat Sack Diop, nommé récemment à la tête de cette institution stratégique du patrimoine national. Le chef de l'État, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, qui souhaite faire de la gestion du patrimoine des archives nationales une priorité, une option qu'il a déclinée dès le Conseil des ministres du 12 juin 2024, quelques semaines après son entrée en fonction. La cérémonie officielle s'est déroulée en atmosphère solennelle, en présence du cabinet, du personnel des Archives nationales, ainsi que d'invités du monde des archives, de la documentation et de la recherche.



ACTUALITES

Prenant la parole lors de la cérémonie, le nouveau directeur a tenu à remercier les autorités pour la confiance placée en lui, tout en présentant sa vision pour l'avenir des Archives nationales. Il a mis en avant deux chantiers prioritaires

- La construction d'une Maison des Archives, infrastructure moderne et fonctionnelle destinée à répondre aux standards internationaux de conservation ;
- La digitalisation intégrale du patrimoine archivistique, pour répondre à la fois à sa préservation, sa sécurisation et sa diffusion auprès du public

M. Diop a également insisté sur l'urgence de mettre en place un décret instituant "la Commission nationale des archives administratives et personnelles", précisant que celle-ci n'a toujours pas vu le jour en raison de l'absence d'un texte d'application définissant son organisation, sa composition et son fonctionnement.

Selon Mouhamed Lat Sack Diop, ces projets sont essentiels pour permettre à l'institution de s'arrimer aux exigences numériques contemporaines et de valoriser le rôle des archives dans la consolidation de la mémoire collective et le renforcement de la gouvernance.

« Il est impératif que ces ambitions soient inscrites parmi les priorités de l'agenda gouvernemental actuel, car elles touchent à des enjeux majeurs de souveraineté documentaire et de développement culturel », a-t-il déclaré.

Il a également réaffirmé sa volonté de renforcer les capacités du personnel, de promouvoir des partenariats avec les universités, les collectivités locales et les organismes internationaux, tout en instaurant une politique d'ouverture des archives au grand public à travers des expositions, des publications et des activités de médiation culturelle.

Cette nomination marque ainsi le début d'une nouvelle dynamique pour les Archives nationales du Sénégal, appelées à jouer un rôle central dans la préservation, la transmission et la valorisation de l'histoire du pays et marque une étape décisive de la politique nationale d'archives dans la mise en œuvre de l'Agenda Sénégal 2050

Awa SECK



L'ASBAD porte la voix des professionnels à la Primature

L'ASBAD a été reçue en audience à la Primature le 10 juillet 2024. L'objectif : exposer une vision globale pour la refonte de la politique nationale des archives et des bibliothèques. La délégation a insisté sur la nécessité d'inscrire les projets de Maison des Archives Nationales et de Bibliothèque Nationale dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), de mobiliser les ressources humaines qualifiées, et de doter le pays d'une législation à jour sur le livre, les dépôts légaux et la lecture publique.

La discussion a permis d'acter plusieurs points clés : un référent pour la Bibliothèque Nationale est déjà nommé, un arrêté sur le réseau archivistique national est en cours de vérification, et une large concertation sera menée avec les parties prenantes. L'ASBAD est appelée à participer à toutes les phases de conception et de pilotage.

Thiaroye 44 : déclencheur d'une reconquête archivistique

Alors que le Sénégal se préparait à commémorer les 80 ans du massacre de Thiaroye, l'Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD) s'affirme comme une force motrice dans la refondation de la politique documentaire nationale. En toile de fond, une ambition claire : rompre avec la dépendance mémorielle héritée de la colonisation et doter le pays d'institutions solides et souveraines.

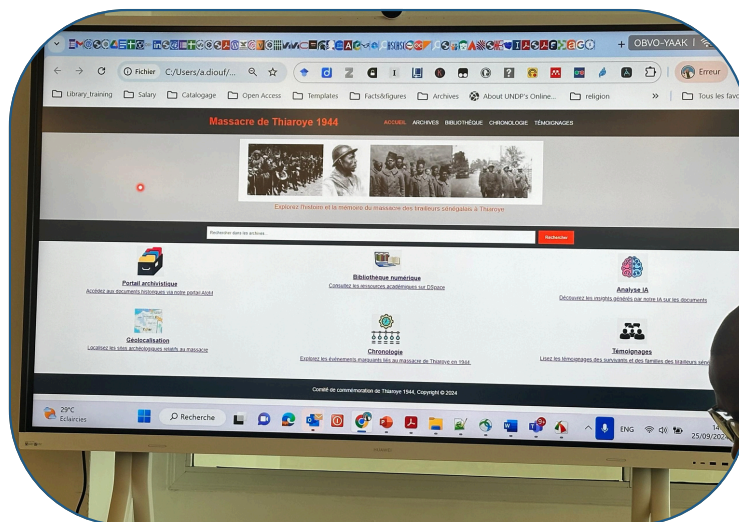
Le 19 août 2024, le Premier ministre Ousmane Sonko installait un Comité national pour la commémoration du massacre des tirailleurs sénégalais. Parmi ses commissions techniques, la sous-commission "Investigation et cartographie des sources", dont faisait partie intégrante l'ASBAD.

L'installation d'un Comité national par le Premier ministre le 19 août 2024 pour préparer la commémoration de Thiaroye 44 a donné lieu à la tenue, fin septembre, d'un atelier stratégique de la sous-commission « Investigation et cartographie des sources ». Cet atelier, auquel l'ASBAD a pris une part active, visait à dresser l'état des sources disponibles au niveau national et international, à proposer une méthode de recherche rigoureuse et à poser les fondements d'une gouvernance documentaire durable.

Les participants ont identifié plus de 120 dossiers d'archives et près de 300 ouvrages, photos, articles et documents audiovisuels conservés dans les institutions sénégalaises, complétés par des ressources numériques issues de la BNF, Gallica, Sudoc ou encore l'Université d'Indiana. Une feuille de route ambitieuse a été définie, incluant la collecte de témoignages, la mobilisation des diasporas et l'exploration de nouvelles sources en Europe, aux États-Unis et en Afrique de l'Ouest.

Le portail Thiaroye 44 : une infrastructure technologique et mémorielle

L'un des aboutissements majeurs de cet atelier est la validation d'une proposition de prototype de portail numérique dédié à la mémoire de Thiaroye. Conçu comme un outil d'archives et d'apprentissage, il intègre plusieurs briques technologiques : gestion des archives avec AtoM, dépôt institutionnel avec DSpace, moteur de recherche sémantique alimenté par une IA, cartographie des lieux de mémoire, galerie multimédia, témoignages, et contenus pédagogiques adaptés aux jeunes publics. Ce projet s'inscrit dans une stratégie de souveraineté numérique : hébergement national, sécurité renforcée, formats pérennes, et administration confiée à des professionnels formés. Une attention particulière est portée à l'accessibilité, la structuration des métadonnées, et la mise en réseau des institutions concernées.



Recommandations structurantes et horizon continental

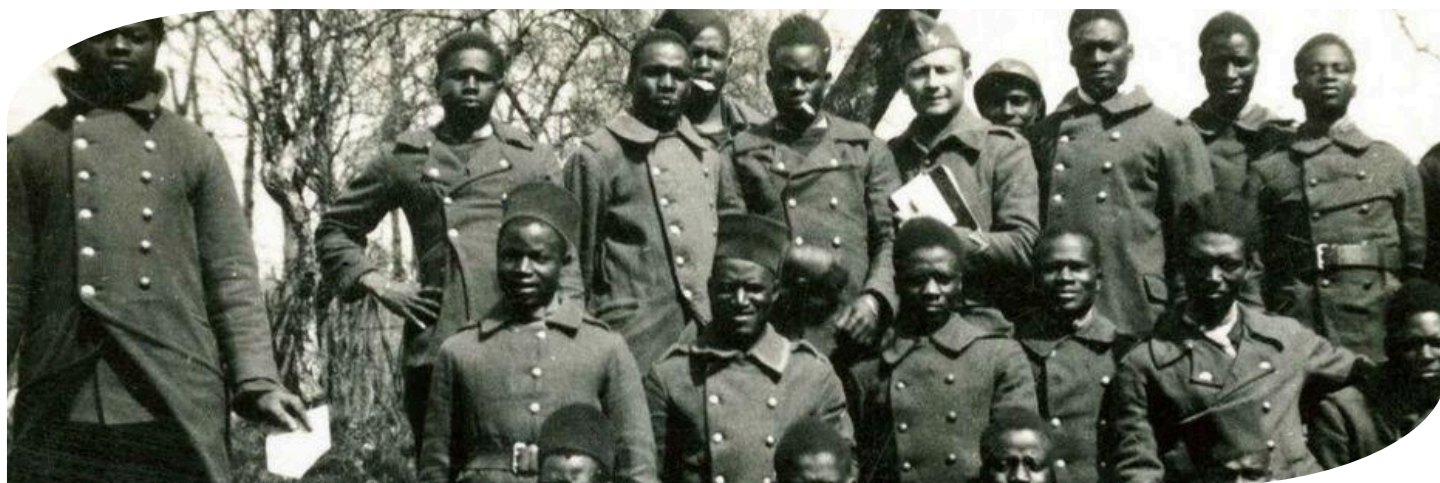
Les travaux de l'atelier de septembre ont également formulé des propositions à fort impact politique et culturel : création d'un Prix du Président de la République pour les meilleures œuvres artistiques sur les tirailleurs, fonds national pour la recherche historique, laboratoire de numérisation aux Archives nationales, et constitution d'un réseau documentaire africain avec des points focaux dans les pays concernés (Mali, Guinée, Burkina Faso, etc.).

Ces propositions s'accompagnent d'un plaidoyer fort pour la création d'un secrétariat permanent au sein de la DAS pour piloter la coordination des collectes, la numérisation des sources et la mise à disposition publique des documents.

Un combat contre l'effacement et l'amnésie

La démarche de l'ASBAD s'inscrit dans un refus de voir se reproduire les pertes mémorielles observées dans nombre de projets numériques passés. Le portail Thiaroye est pensé comme une Arche de la mémoire sénégalaise : fiable, évolutif et ancré dans l'infrastructure nationale. Il symbolise une volonté collective de produire de nouveaux savoirs, de déconstruire les récits coloniaux et de permettre aux générations futures d'accéder à une mémoire authentique et plurielle.

Au-delà de la seule commémoration de Thiaroye, ce mouvement ouvre une nouvelle ère : celle d'une souveraineté documentaire pensée à l'échelle panafricaine, adossée à des institutions fortes, une expertise locale, et une vision durable de la mémoire nationale.



l'ASBAD transforme la commémoration douloureuse de Thiaroye en chantier fondateur. Un combat où chaque fichier numérisé, chaque témoignage recueilli, chaque ligne de code devient un acte de souveraineté. Dans l'ombre des serveurs et des rayonnages, se joue une bataille décisive : celle du droit des peuples à écrire leur propre histoire.

Mamadou DIA

Archives accessibles : l'ASBAD ouvre un nouveau chapitre pour l'inclusion

À l'occasion de la Semaine Internationale des Archives 2025 (#IAW2025), l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD) a marqué les esprits avec une initiative forte et inspirante. Le samedi 14 juin, un webinaire interactif s'est tenu autour du thème évocateur : « Archives accessibles – Des archives pour tous-tes ».

Un moment inédit qui a permis de replacer l'archive au cœur de la société, en questionnant son rôle dans la transparence, la mémoire collective et l'accès citoyen à l'information.

Un espace de dialogue inédit

Animée avec passion, la rencontre a rassemblé des voix diverses : le Pr Mbaye Thiam, des professionnels du secteur, mais aussi des usagers issus de l'éducation, de la justice, de la santé et de l'administration. Chacun a pu partager ses expériences, ses difficultés, mais aussi ses propositions pour que l'accès aux archives ne soit plus un privilège, mais un droit pleinement garanti. Loin d'être un simple rendez-vous technique, le webinaire a surtout été un espace de dialogue citoyen, où la parole des usagers a eu autant de poids que celle des experts.

Une campagne digitale fédératrice

En amont, du 9 au 13 juin, l'ASBAD avait déjà lancé une campagne digitale sur les réseaux sociaux avec le hashtag #ArchivesAccessibles. Objectif : sensibiliser largement le public sénégalais à l'importance des archives dans la vie quotidienne et dans la consolidation de la démocratie.

Visuels, témoignages, vidéos pédagogiques : la campagne a su capter l'attention et susciter le débat dans toutes les sphères de la société.

Des résultats qui parlent d'eux-mêmes

Le bilan de cette édition est impressionnant et confirme la montée en puissance de l'ASBAD dans le paysage professionnel et citoyen sénégalais :

+16 contenus diffusés dans la presse nationale (APS, RTS, Walf, Le Soleil...)

+800 000 personnes touchées, soit environ 4 % de la population sénégalaise

+165 professionnels mobilisés pour la campagne digitale et le webinaire

+19 200 personnes atteintes via les canaux en ligne de l'ASBAD

Ces chiffres traduisent une réalité simple : les archives intéressent, interpellent et concernent tout le monde.

Un tournant pour les métiers de l'information

À travers cette dynamique, l'ASBAD démontre que les archivistes, bibliothécaires et documentalistes sont des acteurs centraux de la société de l'information, bien au-delà de leur rôle traditionnel de conservation. Ils deviennent des médiateurs, des facilitateurs d'accès et des promoteurs de droits.

En misant sur l'accessibilité et l'inclusion, l'association trace un chemin vers une gouvernance plus ouverte et une mémoire mieux partagée. Et c'est peut-être là le plus bel héritage de cette Semaine Internationale des Archives 2025 : avoir rappelé que les archives sont un bien commun, au service de toutes et de tous.

L'ASBAD et ses partenaires entendent prolonger cette dynamique, pour que chaque Sénégalais-e puisse accéder librement à l'information archivistique, gage de transparence, de justice et de développement.



Mamadou DIA

Archives en détresse, souveraineté en danger

un appel à la nation

Assane Fall
Président de l'ASBAD
asbadsn@gmail.com

C'est une image saisissante. Une nation indépendante depuis 1960, forte d'une histoire plurimillénaire (de l'empire du Tekrour à la science révolutionnaire de Cheikh Anta Diop) voit encore sa mémoire entassée... dans des caves. Pendant que d'autres pays investissent dans des centres d'archives modernes et dans l'intelligence artificielle pour valoriser leurs fonds, le Sénégal peine à offrir un toit à son passé. Créées en 1913, les Archives Nationales du Sénégal ont d'abord occupé les sous-sols du Building administratif, prévus pour 8 km de documents. En 2024, ce sont plus de 18 km qui y sont stockés, sans possibilité de nouveaux versements. En 2016, un espace provisoire a été ouvert à Central Park (ex Centre commercial 4C), mais il est déjà saturé. Les documents s'y entassent dans des conditions précaires, menaçant leur préservation pérenne.



Derrière ces chiffres se cache une crise plus profonde : le pays n'a toujours pas fait des archives un outil stratégique, ni pour la gouvernance, ni pour l'éducation, ni pour le développement. Le projet de Maison des Archives, pourtant inscrit parmi les priorités nationales depuis 2003, n'a jamais vu le jour. En mai 2025, l'ambition de modernisation de l'institution a été réaffirmée par le nouveau gouvernement. Cependant, en l'absence actuelle d'une ligne budgétaire dédiée et face aux lenteurs administratives, sa concrétisation reste incertaine.

Le problème est aussi structurel. En 2006, la loi sénégalaise n° 2006-19 du 30 juin 2006 sur les archives et les documents administratifs a institué un Conseil supérieur des Archives, jamais mis en œuvre faute de décret d'application. Cette inaction coûte cher : pertes documentaires, lenteurs administratives, fragilité juridique, déficit de transparence. Ce n'est plus une simple urgence technique. C'est un enjeu national, citoyen, stratégique.

L'absence d'une politique nationale des archives n'est pas un simple oubli administratif. C'est une bombe à retardement.

Certains dossiers, comme celui du massacre de Thiaroye, restent irrésolus non par manque de volonté, mais parce que les preuves manquent. Quand les documents dorment, se perdent ou sont inaccessibles, la justice devient impossible.

Mais au-delà de la mémoire historique, c'est la gouvernance elle-même qui vacille. Chaque année, la Cour des comptes pointe l'absence de pièces justificatives, la mauvaise conservation des contrats et la traçabilité déficiente des subventions. Sans archives fiables, la transparence est fragilisée et la confiance citoyenne s'effrite.

Selon les estimations croisées de la Cour des comptes, de la Banque mondiale et d'experts en gestion publique, l'absence d'un système d'archives efficace coûte chaque année entre 70 et 120 milliards de francs CFA à l'Etat du Sénégal. Ces pertes proviennent notamment de dépenses publiques non justifiées, de marchés annulés ou payés deux fois, de contentieux perdus faute de preuves, de retards administratifs chroniques, un blocage dans la numérisation des services publics.

Enfin, l'archive est aussi un levier de développement. Selon la Banque Mondiale, chaque centime investi dans une infrastructure de mémoire rapporte jusqu'à quatre fois plus.

Car un document bien conservé, c'est un outil pour planifier, sécuriser, anticiper. Dans un pays jeune qui ambitionne la transformation numérique, oublier les archives revient à construire sans fondations.



Selon les estimations croisées de la Cour des comptes, de la Banque mondiale et d'experts en gestion publique, l'absence d'un système d'archives efficace coûte chaque année entre 70 et 120 milliards de francs CFA à l'Etat du Sénégal

Par ailleurs, dans un monde où les données sont au cœur de la puissance, le Sénégal ne peut pas rester en marge. Si nous voulons bâtir une E-administration, garantir l'identité numérique de nos citoyens, faciliter les démarches pour notre diaspora, nos archives doivent être digitalisées, interopérables, accessibles. Or, moins de 5 % des fonds des Archives nationales du Sénégal sont numérisés. L'état civil, clé de l'identité et de l'accès aux droits, reste largement sous forme papier, souvent fragile. Sans numérisation massive, nos ambitions en matière de gouvernance ouverte ou de services en ligne resteront des slogans.



Face à cette réalité, l'Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (ASBAD) propose cinq mesures concrètes :

- 1.promulguer le décret du Conseil supérieur des Archives ;
- 2.construire la Maison des Archives Nationales ;
- 3.recruiter au moins 30 archivistes par an ;
- 4.impliquer les archivistes dans les projets de digitalisation des archives de l'état civil et de la justice ;
- 5.allouer une ligne budgétaire annuelle à la politique nationale des archives.

Mais au-delà, une réforme plus globale s'impose : l'adoption d'une politique nationale des archives, claire, transversale et intégrée aux stratégies numériques et culturelles.

A l'heure des nouvelles réformes politiques et institutionnelles (Constitution, refondation, référentiel Sénégal 2050, New deal technologique, etc.), une vérité s'impose : on ne bâtit pas un avenir solide sur une mémoire effacée. Sans preuve, pas de transparence. Sans trace, pas d'histoire. Sans archivage, pas d'État solide.

Aujourd'hui, la mémoire nationale réclame simplement un cadre, des professionnels et une volonté politique réelle.

Alors, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Ce message est un appel citoyen. Car l'archive est bien plus qu'un document : c'est un droit, une vérité, une boussole pour demain.

Construire la Maison des Archives, recruter, numériser, financer : ce n'est pas un luxe. C'est un acte de souveraineté.

Et l'histoire jugera notre génération non sur ses promesses, mais sur ce qu'elle aura su préserver... ou laissé disparaître.



La Bibliothèque scolaire un incontournable pour la réussite des élèves

Bibliothèque Scolaire pour les Québécois et Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour les Français est le Temple du savoir d'un établissement scolaire. C'est un espace privilégié dédié aux livres et à l'ensemble des ressources documentaires pédagogiques.

La mission principale d'un Centre de Documentation et d'Information c'est d'offrir un environnement propice à l'apprentissage et au développement des élèves, aux enseignants mais aussi à tous les acteurs de la communauté scolaire. La Bibliothèque Scolaire est un médiateur et un accompagnateur pour les élèves et les enseignants. Elle devient ainsi une extension de la salle de classe, une fenêtre sur le monde.

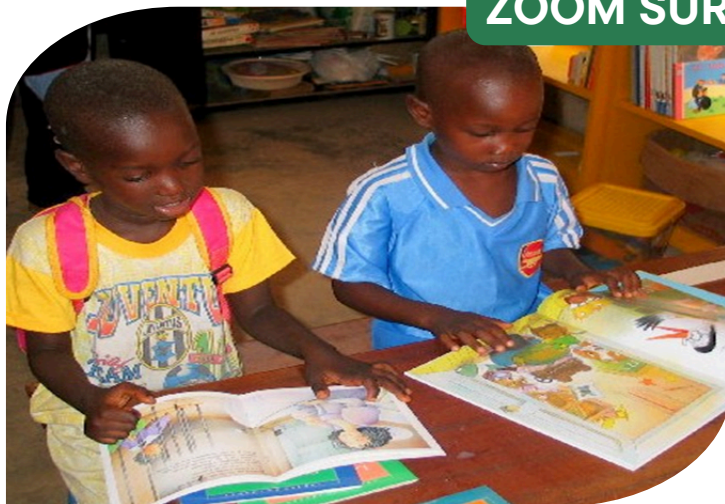
ZOOM SUR

« Merci Madame la Bibliothécaire d'avoir fait de ma passion (la lecture) ton métier. Merci pour toutes les règles de vie que tu nous enseignes. »

Un témoignage édifiant et pertinent d'une élève qui illustre parfaitement le rôle multidimensionnel d'une bibliothèque dans une école. (Aminata S. 12 ans en classe de 5 e)

La Bibliothèque Scolaire offre des services, instruit, sensibilise, œuvre pour la réussite des élèves.

Elle vise à fournir l'opportunité à tous les élèves d'accéder à une information de qualité. La mission de la Bibliothèque Scolaire peut être segmentée en plusieurs axes.



La Bibliothèque : Lieu de lecture et de développement de compétences

La première fonction de la bibliothèque est de mettre à disposition un fonds documentaire et un espace de lecture pour les élèves. Selon le site « bienenseigner.com » les élèves qui lisent régulièrement ont de meilleurs résultats scolaires. La lecture développe des compétences essentielles, dans toutes les disciplines.

On peut retenir :

- Une meilleure connaissance de la langue
- Une communication écrite et orale améliorée
- Une amélioration de la concentration
- La stimulation de la créativité et de l'imagination
- Un esprit critique développé
- La confiance en soi.

La bibliothèque aide les élèves à améliorer leurs compétences en lecture, à développer leur curiosité intellectuelle, leur esprit critique, et leur connaissance sur le monde qui les entoure. La bibliothèque scolaire contribue à forger de brillants élèves.

La Bibliothèque : Lieu d'apprentissage et de découvertes

La Bibliothèque Scolaire est un lieu d'apprentissage flexible et inclusif. Un cadre calme et organisé où les élèves peuvent faire leur devoir, réviser. La bibliothèque met aussi à la disposition des élèves un espace numérique où ils peuvent accéder aux ordinateurs, aux tablettes et même à des logiciels pour les aider à leurs études et leurs projets. La Bibliothèque est un lieu de vie, de rencontre, d'échange et de partage entre les acteurs d'un établissement.

Celui qui entre dans une Bibliothèque, c'est qu'il veut savoir des choses ; il veut lire ou apprendre... Qu'un jeune vienne y faire ses devoirs après les cours c'est avant tout à des fins d'apprentissage qu'il s'y rend.
(Conf. [www. openEditionbooks.com](http://www.openEditionbooks.com))

La Bibliothèque : Espace Numérique

L'origine de la Bibliothèque Médiathèque prend racine dans les transformations majeures opérées avec l'avènement des nouvelles technologies. A cet effet Les bibliothèques se sont aussi actualisées et ont mis à la disposition de leurs utilisateurs un équipement informatique (ordinateur tablette portable liseuse...) et un accès à internet. La création d'un espace virtuel offre ainsi un accès à divers savoirs et compétences numériques.

La Bibliothèque : Promotrice du Livre et de la lecture

La Bibliothèque organise des activités autour du livre et de la lecture tels que : des clubs et ateliers de lecture, des rencontres avec les auteurs, des expositions. L'objectif est d'encourager les élèves à la lecture et à développer leur amour pour la lecture. Le choix de livres adaptés aux intérêts et aux niveaux des élèves encourage aussi les élèves à lire et à apprécier la littérature.



La Bibliothèque : Aide ses acteurs à développer diverses compétences

La Bibliothèque aide les élèves à Améliorer leurs compétences en lecture et à Développer leur curiosité intellectuelle, leur esprit critique, Développer leur connaissance sur le monde qui les entoure. La Bibliothèque renforce leur autonomie par les recherches en solitaire ou en dyade sur les rayons, dans les catalogues et sur les plateformes numériques.

Les Bibliothèques Scolaires sont des bibliothèques pour la jeunesse. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion de la lecture et à l'accès à l'information contribuant ainsi au développement culturel, éducatif des enfants et des jeunes.

Un appel est lancé à tous les acteurs de l'éducation en général et aux parents d'élèves en particulier pour sensibiliser les enfants sur l'importance et les avantages à fréquenter les Bibliothèques des écoles. Ils en sortiront grandis, matures et plus instruits.





LA CONSULTANCE DANS LE DOMAINE DES ARCHIVES : LES ENJEUX

La consultation dans le secteur de l'information documentaire et plus précisément dans le domaine de l'archivage est en pleine croissance. C'est une activité essentielle pour les organisations de toutes tailles qui cherchent à organiser et gérer efficacement leur patrimoine documentaire. Cependant, elle est confrontée à de nombreux enjeux, qu'ils soient d'ordre légal, financier, technologique ou organisationnel. Dans le souci de bien assister les entreprises dans la mise en oeuvre de leur politiques et programmes de gestion documentaire, le consultant doit mettre en avant son expertise et prendre en compte ces quelques enjeux que sont :

Conformité et Maîtrise des Risques Légaux et Réglementaires :

- Obligations légales de conservation : Les entreprises sont soumises à des durées de conservation légales pour de nombreux types de documents (techniques, financiers, fiscaux, RH, etc.). Le consultant aide les organisations à identifier ces obligations et à mettre en place des systèmes d'archivage conformes aux normes et règlements en vigueur afin d'éviter des sanctions.
- Valeur probatoire des documents : Il s'agit d'assurer que les documents archivés, notamment les documents numériques, conservent leur authenticité et leur intégrité pour servir de preuve en cas d'audit, de contrôle administratif ou de litige.

Enjeux Financiers et Optimisation des Coûts :

- Réduction des coûts de stockage : Un archivage efficace doit permettre d'optimiser l'espace de stockage physique et numérique, il doit également réduire les coûts liés à la location d'espaces (si c'est le cas), à l'entretien des serveurs et aux logiciels obsolètes. Les conseils du consultant doivent aider à un réaménagement budgétaire et permettre à l'entreprise de focaliser son budget dans des dépenses structurantes.
- Gain de productivité : Un système d'archivage bien organisé permet une recherche rapide et facile des documents, évitant la perte de temps des collaborateurs et augmentant leur productivité.
- Éviter les amendes et pénalités : Le non-respect des obligations d'archivage peut entraîner des amendes significatives. Une consultation aide à prévenir ces risques financiers.

Enjeux Technologiques et Numériques :

Transition vers l'archivage numérique : De plus en plus d'organisations cherchent à dématérialiser leurs archives. Les consultants accompagnent cette transition, en choisissant les bonnes solutions logicielles SAE et GED, en assurant l'interopérabilité de ces systèmes et en gérant efficacement la migration des données.

Sécurité des données : La protection des archives numériques contre les cyberattaques, les pertes de données, les corruptions ou les accès non autorisés est un enjeu majeur. Les consultants aident à mettre en place des protocoles de sécurité robustes.

Pérennité des formats et supports de conservation : Les technologies évoluent rapidement. Assurer la lisibilité et l'exploitabilité des archives sur le long terme, malgré l'obsolescence des formats et des supports, est un défi que la consultance doit relever.

Gestion des volumes de données : L'explosion des données générées par les entreprises rend la gestion et l'archivage complexes. Le « zéro papier » n'existe pas. De plus en plus nous avons des systèmes d'archivage hybrides (physique et numérique). Les consultants aident à classer, organiser et archiver ces volumes massifs de manière efficace pour une meilleure prise en charge et une exploitabilité facile.



Enjeux Organisationnels et de Gouvernance de l'information :

- Mise en place de politiques d'archivage claires : Les consultants aident les entreprises à définir leurs politiques d'archivage adaptées à leurs besoins internes et externes, incluant les règles de collecte, classement, de conservation et de communication.
- Formation et sensibilisation du personnel : De nombreuses structures ne disposent pas d'un personnel qualifié pour la prise en charge de leurs documents. Les consultants proposent alors des services de formation sur mesure sur les techniques d'archivage physique (tri, classement...) et numérique (numérisation – SAE – GED). Il est crucial de former le personnel aux bonnes pratiques d'archivage. Les consultants jouent un rôle dans le conseil, la sensibilisation sur l'importance d'un archivage légal et à l'utilisation des outils modernes de gestion et de recherche.
- Intégration dans la stratégie globale de l'entreprise : L'archivage ne doit pas être vu comme une contrainte isolée, mais comme un élément essentiel de la gouvernance de l'information et de la stratégie globale de l'entreprise. Les consultants aident à intégrer l'archivage dans cette vision stratégique.

Enjeux stratégiques de Valeur Ajoutée et d'Exploitation du Patrimoine Informationnel

- Outil de mémoire et de capitalisation : Les archives représentent la mémoire de tout organisation qui les a créées et elles demeurent un outil précieux pour la capitalisation des connaissances et l'aide à la prise de décisions.
- Création de valeur ajoutée : Au-delà de la conformité, un archivage bien géré peut créer de la valeur pour l'entreprise et permet de rendre l'information facilement accessible et exploitable.

En résumé, la consultance dans le domaine de l'archivage vise à transformer une contrainte (légale et organisationnelle) en un levier d'efficacité, à aider les organisations (publiques et privées) à se doter de politiques et systèmes d'archivage opérationnels efficaces pour mener à des prises de décisions fondées. Les consultants doivent avoir une expertise pointue sur les questions majeures qui tournent au tour des bonnes pratiques archivistiques et surtout sur les environnements technologiques nouvelles évolutives qui constituent aujourd'hui un levier fort pour un métier d'avenir.

LA CONSULTANCE DANS LE DOMAINE DES ARCHIVES : LES DEFIS

La consultation en archivage, comme nous l'avons dit précédemment, est un secteur qui gagne de plus en plus de l'importance, mais elle fait face à des défis complexes qui nécessitent une expertise pointue et une approche stratégique. Ces défis touchent plusieurs aspects, de la technologie à la conformité réglementaire, en passant par les enjeux financiers, techniques, organisationnels et patrimoniaux. Parmi ces nombreux défis nous pouvons citer :

Défis liés à la Conformité et à la Réglementation

Dans le but de bien mener leurs activités de conseil envers les organisations, en rapport avec les lois et règlements en vigueur, les consultants doivent avoir une bonne maîtrise de cet aspect réglementaire.

- **Complexité Légale** : Les exigences en matière de conservation des documents varient considérablement d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Au Sénégal, comme ailleurs, il faut maîtriser le cadre juridique national dont la loi n°2006-19 du 30 juin 2006 relative aux documents administratifs.
- **Mise à Jour Constante** : Les lois et réglementations évoluent rapidement. Les consultants doivent se tenir informés des dernières modifications, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles (type RGPD, même si le Sénégal a sa propre loi, la Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel) et la valeur probatoire des documents numériques.
- **Risques de Sanctions** : Une mauvaise interprétation ou une non-conformité peut entraîner des amendes importantes et des préjudices réputationnels pour les clients. En tant que conseillers en matière de gestion des documents, les consultants peuvent aider les organisations à rester vigilants et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter des manquements et ainsi se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Défis liés à la technologie au numérique

La transition vers le numérique et la gestion des données massives posent des défis techniques non négligeables :

- **Obsolescence Technologique** : Les formats de fichiers et les supports de stockage deviennent obsolètes rapidement. Comment assurer la pérennité et la lisibilité des archives numériques sur plusieurs décennies ? C'est l'un des plus grands défis que doit relever les consultants. C'est leur rôle de conseiller et d'assister les entreprises à faire les choix judicieux sur les meilleures offres concernant les nouveaux outils technologiques de stockage et de conservation dans le long terme.
- **Sécurité des Données** : Avec la numérisation et la GED (gestion électronique des documents), la maîtrise de la cybersécurité devient primordiale. Protéger les archives contre les cyberattaques, les pertes de données ou les accès non autorisés est un défi constant. Le consultant peut dès lors proposer des solutions de stockage pérenne telles que les coffres numériques, la signature électronique...
- **Intégration des Systèmes** : Les organisations utilisent souvent de multiples systèmes de gestion de leur activité SAE-GED (archivage), CRM (commercial), ERP-SAP (comptabilité, finances, RH), GMAO (industriel) etc. Le consultant doit être capable de proposer des solutions d'archivage qui s'intègrent harmonieusement avec l'écosystème numérique existant du client.
- **Logiciels** : Le consultant doit avoir une connaissance approfondie de ces outils pour recommander la solution la mieux adaptée aux besoins spécifiques de chaque client. Il existe des dizaines de solution de Gestion Electronique des Documents (GED) et de Systèmes d'Archivage Électronique (SAE) dont certains propose la version open source (gratuite). Le consultant aidera l'entreprise à faire un choix par rapport a ses moyens et selon ses besoins.

Défis financiers et économiques liés aux coûts

L'archivage exige un cout. Il faut un budget pour mettre en place un système d'archivage qu'il soit physique ou électronique. Quel que soit sa taille, l'entreprise a l'obligation prendre en charge ses documents, des gérer de manière optimale pour qu'elle puisse les exploiter dans le cadre de ses activités et pour la conservation de sa mémoire.

- Convaincre et justifier le choix : Il est parfois difficile de faire comprendre aux clients que l'archivage est un investissement rentable mais dans le long terme. Les consultants doivent savoir quantifier les bénéfices (réduction des coûts de stockage, gain de productivité, évitement des amendes). Convaincre la structure à budgétiser le volet « Archivage » est un défi car c'est une activité qui est toujours incluse dans les autres rubriques du budget.
- Coût élevé : La mise en place d'un système d'archivage exige un coût élevé. -Archivage physique : achat de boîtes d'archives, le matériel de traitement, l'achat et l'installation des rayonnages... - Archivage numérique : achat de scanners, ordinateurs, logiciels, le personnel qualifié pour la numérisation et l'indexation... Face à cette situation, les entreprises peuvent être amené à se décourager à investir sur l'archivage. Le consultant peut aider l'organisation à une meilleure compréhension de son investissement sur cet aspect du volet archivage.
- Offre de Services - Modèles Économiques : La consultance est une activité de conseil qui propose des modèles de service tels que les (forfaits, abonnements, missions ponctuelles) qui soient attractifs et adaptés aux différentes tailles d'entreprises est un enjeu pour les cabinets de conseil. Ces différents offres services peuvent être bénéfiques pour l'entreprise selon ses ressources financières.

Défis Organisationnels et Humains

La dimension humaine et la structure de l'organisation sont également des points sensibles :

- Résistance au Changement : Les collaborateurs peuvent parfois être réticents à adopter de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils d'archivage (surtout numériques). Le consultant doit être un catalyseur de changement, il doit être capable de piloter, d'accompagner et de former les équipes pour l'atteinte des objectifs fixés.
- Manque de Compétences Internes : Beaucoup d'entreprises ne disposent pas d'archivistes ou de spécialistes de la gestion documentaire. Elles font appel aux services des cabinets de conseil pour combler le gap par rapport au manque de formation et à la maîtrise des pratiques. Elles s'attendent à ce que le consultant comble ce manque et apporte l'expertise nécessaire.
- Définition des Rôles et Responsabilités : Clarifier qui fait quoi en matière d'archivage au sein de l'entreprise est essentiel. Le consultant doit aider à structurer la gouvernance de l'information. Dans beaucoup de structure une seule personne est en charge de la gestion des documents. Il est parfois confronté à d'énormes difficultés pour mener à bien son travail. Les conseils d'un consultant peuvent aider à structurer et dispenser les rôles et ainsi maîtriser la coordination des activités.
- Intégration Culturelle : Un bon archivage commence dans les bureaux. Un archivage efficace ne se limite pas au services d'archives, aux outils de gestion et de recherches mais il s'agit d'une culture d'entreprise. La sensibilisation et la formation continue des agents sur les pratiques archivistiques qu'elles soient physiques et ou numériques à tous les niveaux doit porter ses fruits. Cela doit amener à un changement structurel dans la vie de l'entreprise, façonner son image et imposer le respect vis-à-vis des demandeurs et contrôleurs dont leurs activités tournent autour du « document d'archive ».

Défis de la Consultance elle-même

Au-delà des défis inhérents à l'archivage, la pratique de la consultance présente ses propres enjeux :

- Crédibilité et Expertise : Démontrer une connaissance approfondie et actualisée des normes, technologies et réglementations est crucial pour gagner la confiance des clients.
- Compétences Transversales : Un bon consultant en archivage doit avoir des compétences à la fois en droit (lois et règlements), en informatique (maîtrise des logiciels, scanners), en gestion de projet et en conduite du changement.
- Adaptation au Contexte Local : Au Sénégal, par exemple, il faut comprendre les spécificités du marché, les infrastructures disponibles (accès internet, centres de données locaux) et les pratiques administratives pour proposer des solutions réalistes et efficaces.

Afin d'accompagner les organisations à se doter d'un bon système de gestion documentaire, les consultants doivent relever les défis liés à la réglementation, à la technologie galopante, au financement des projet et organisationnel.

Amadou Mahtar Mbow : De pionnier des bibliothèques africaines à Directeur général de l'UNESCO - Une vie d'engagement



Photo : Allocution de Amadou Mahtar Mbow, ministre de l'Éducation à la sortie de la troisième promotion des bibliothécaires du CRFB, Juin 1967.

Amadou Mahtar Mbow, figure panafricaine et ancien Directeur général de l'UNESCO vient de nous quitter. Il a marqué le monde par son parcours exceptionnel et son dévouement à la cause de l'éducation, la culture et la paix. Ayant célébré son 103ème anniversaire l'année dernière, sa vie riche et inspirante continue d'être un modèle d'engagement pour les générations actuelles et futures. Militaire pendant la Seconde Guerre mondiale, professeur d'histoire et de géographie, il a été un homme politique accompli. Député et ministre de l'Éducation nationale du Sénégal. En 1974, il devient le premier Africain à diriger une agence des Nations Unies en prenant la tête de l'UNESCO. Son mandat, marqué par une vision progressiste et ambitieuse, a été à l'avant-garde de la lutte pour l'éducation, la culture et la paix.

Défenseur infatigable de la NOMIC pour un accès universel à l'information et le refus de la marchandisation de l'éducation et la culture. Homme de paix convaincu, son action a laissé une empreinte durable sur l'UNESCO dont les programmes et les actions portent encore aujourd'hui la marque de son engagement.

Avant cette prodigieuse carrière Amadou Mahtar Mbow a fondé la première association africaine pour le développement des bibliothèques publiques en Afrique à Saint-Louis du Sénégal le 13 septembre 1957 dont il fut le premier président. Parmi les membres de cette association continentale figurent entre autres personnalités : le poète et écrivain ivoirien Bernard Blin Dadié, qui fut archiviste, M. Ayo Ogushey, directeur des études extra-muros, Université d'Ibadan (Nigeria), M. Souleymane Ould Cheikh Sidya, Ancien président de l'Assemblée nationale de Mauritanie (R.I.M), M. Emmanuel K.W. Dadzié (togolais), ancien directeur des Archives et Bibliothèques de Mauritanie, Me Abdoulaye Wade, avocat et futur président de la République du Sénégal. L'Association internationale pour le développement des bibliothèques publiques qui deviendra l'Association internationale pour le développement des Bibliothèques et des archives ambitionne de « sauver et d'organiser rationnellement les archives produites par les États africains nouvellement indépendants de recueillir et conserver la tradition orale.



Elle milite aussi pour la récupération des archives culturelles africaines qui se trouvent hors du continent, ainsi que pour la sauvegarde et l'organisation des archives des États nouvellement indépendants. Mbow et les membres de l'Association organisent des formations pour les bibliothécaires et mettent en place des projets pilotes, rédigent des memoranda pour les États africains et pour l'UNESCO. Ils

Organisent et participent à plusieurs conférences nationales et internationales sur les bibliothèques en Afrique dont les célèbres conférences afro-scandinaves sur les bibliothèques, à Copenhague en 1961, les journées d'études des bibliothèques africaines à Saint-Louis en 1964.

La vie et l'œuvre de Mbow est une bibliothèque ouverte et nous livre de précieux enseignements pour le présent et pour l'avenir.

Adama Aly PAM

De Thiaroye à Sétif, Les ombres de l'Histoire

Les archives dans la mémoire des violences coloniales



CONTRIBUTION

PAR Dr Adama Aly **PAM**, Archiviste paléographe

Dans le cadre de l'étude des violences coloniales, la question de la dissimulation des archives se révèle être un enjeu constant, intrinsèquement lié à la dynamique du pouvoir, à la fabrication de l'oubli et au contrôle du récit historique. Comme l'expliquait Italo Svevo, « Ce que personne ne sait et qui ne laisse pas de traces n'existent pas »[1]. Si, pour certains, le temps suffit à faire tomber un événement dans l'oubli, pour d'autres, au contraire, le souvenir demeure vivace, entretenu par des groupes ou des communautés, générant parfois des concurrences mémorielles. Les archives, dans ce contexte, possèdent la capacité singulière de "ressusciter les morts", comme l'ont amplement démontré les récentes missions de recherche sur les archives relatives aux événements de Thiaroye en France.

[1] Italo Svevo, *La conscience de Zeno*, Gallimard, 1973, 537 p.

La violence coloniale n'est pas un concept univoque. Elle s'est manifestée sous des formes multiples et variées, allant de l'exploitation économique à la répression politique, en passant par les atteintes aux cultures et aux identités. Les massacres de masse, les déplacements forcés de populations, les expérimentations médicales et les ségrégations raciales en sont quelques exemples parmi d'autres. Les tirailleurs, par exemple, ont parfois servi de cobayes pour la recherche médicale, comme l'illustre tragiquement l'affaire du camp de Courneau en 1916, où plus de 940 tirailleurs périrent, suscitant l'indignation de figures comme Blaise Diagne et entraînant leur transfert dans le Sud de la France[1].

[1] Eric Joly, *Un nègre en hiver : la vérité sur la tragédie du Courneau*, Bordeaux, Editions Confluences, 2013, 108 p. Lire également les travaux de Myron Echenberg sur les tirailleurs : Myron J. Echenberg, *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française, 1857-1960*, Karthala, 2009, 74 p

[1] Adama Aly Pam, Colonisation et santé au Sénégal (1816-1960) : crises épidémiques, contrôle social et évolution des idées médicales, Harmattan, 2018, 254 p.

2135. Afrique Occidentale, Sénégal - DAKAR — Troupes indigènes partant en colonne
Le Gouverneur Général passa la revue avant l'embarquement

*non armés
sans leur
armement
ils ne
sont pas
habillés
pour aller
à la guerre*

Général Fontan, Dakar.

Afrique Occidentale - SÉNÉGAL
2130. DAKAR - Tirailleurs partant en Colonne



UNION GÉNÉRALISTE FORAINE D'ARTS

Les estimations des pertes divergent considérablement, avec des chiffres allant de 30 000 (Britanniques) à 50 000 (Américains), voire 100 000 à 160 000 (Égyptiens et oulémas). Les mêmes pratiques de dissimulation s'appliquent à Thiaroye, où le nombre de morts et le destin des corps restent inconnus.

Longtemps occultés ou minimisés, ces épisodes tragiques reviennent aujourd'hui au cœur des débats publics, suscitant de vives tensions entre les mémoires et les identités. L'accès aux archives, souvent présenté comme un moyen de faire la lumière sur ces événements, s'avère complexe et soumis à de multiples contraintes, révélant ainsi que les archives sont des instruments de pouvoir et de domination.

I. Les mécanismes de fabrication de l'oubli : Trous d'archives, trous de mémoire !

Une analyse critique des archives coloniales révèle avec force les biais idéologiques qui les sous-tendent. Loin d'être des dépôts neutres de faits, ces fonds documentaires traduisent de manière éloquente le point de vue et les présupposés de la pensée impériale. Le concept des « archives de souveraineté » en est une illustration paradigmatique de la matérialisation et de l'opérationnalisation de cette « pensée officielle » coloniale à travers les pratiques archivistiques. Au-delà de leur fonction administrative apparente, ces archives incarnent et reflètent les cadres conceptuels, les idéologies sous-jacentes, les objectifs politiques, les priorités stratégiques et les biais inhérents au système colonial. Elles ne sont donc pas neutres ; elles sont intrinsèquement le produit et le reflet de la perspective des colonisateurs, et sont souvent intentionnellement conçues pour légitimer, contrôler et perpétuer le pouvoir colonial. La dissimulation des archives, dans ce contexte, représente un enjeu de pouvoir fondamental, de contrôle du récit historique et, par extension, de « fabrication de l'oubli ». C'est une manifestation directe de la « pensée officielle » qui s'ingénie à façonner un narratif favorable, visant à minimiser les violences perpétrées et à légitimer les actions coloniales. La formule d'Italo Svevo, « Ce que personne ne sait et qui ne laisse pas de traces n'existent pas », résume parfaitement l'intention sous-jacente à cette dissimulation opérée par la pensée impériale. Les puissances coloniales, soucieuses de préserver leur image et de justifier leurs actions, ont mis en œuvre des stratégies visant à dissimuler ou à contrôler l'accès aux archives. Ces pratiques, qui perdurent parfois au-delà de la décolonisation, ont pour objectif de maintenir le contrôle sur le récit historique et de perpétuer une vision idéalisée du passé colonial (comme en témoignent les lois mémorielles de 2005 vantant les bienfaits de la colonisation ou certains discours officiels).

1.1. L'appareil conceptuel : les archives de souveraineté et les archives de gestion

Les spécialistes de l'histoire coloniale savent que les termes employés ne désignent pas toujours fidèlement les réalités qu'ils recouvrent. Des euphémismes tels que "pacification", "mutinerie", "affaire" ou "répression" masquent souvent la violence sous-jacente. À partir de 1949, en Indochine, la France a formalisé le concept d'« archives de souveraineté » et d'« archives de gestion ». Cette distinction a servi de fondement à une politique de tri et de rapatriement en métropole des fonds jugés essentiels. Le même principe fut appliqué à Madagascar et en AEF en 1958, puis en Algérie en 1962, où 7,5 kilomètres linéaires d'archives furent transférés en France. Cette règle opérait une différenciation entre les archives relevant de la souveraineté nationale française – devant obligatoirement être rapatriées – et les archives administratives, qui, pour des raisons de continuité de gestion, pouvaient être cédées aux nouveaux États. En d'autres termes, la distinction était faite entre les fonds des gouvernements généraux et les fonds territoriaux, assurant le rapatriement en France des archives militaires, politiques sensibles et de ce qui était considéré comme le patrimoine national français.



Le problème des archives dites de souveraineté réside dans le fait qu'il s'agit d'une fiction scientifique. Ce concept contredit au moins deux principes fondamentaux de la doctrine archivistique : le respect des fonds, qui considère le lien entre les archives d'un fonds comme organique et indissociable, et la territorialité des archives, qui lie les archives à leur lieu de production. Ces concepts ont été formalisés dans une publication de la Table ronde des archives tenue à Varsovie en 196, par Robert Henri Bautier[1]. Il est significatif que ce concept ait été enseigné à l'École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) par des professeurs visiteurs, dont Bautier lui-même, contribuant à sa diffusion et à son enracinement dans la pratique archivistique française et francophone.

[1] Robert Henri-Bautier, Actes de la sixième Conférence internationale de la Table ronde des archives dans la vie internationale, Paris, Imprimerie nationale, 1963.

1.2. Le fonds de l'AOF : une exception sous surveillance

Au Sénégal, le Fonds de l'Afrique occidentale française (AOF) est souvent présenté comme une exception, étant resté à Dakar contrairement aux archives des autres colonies. Cependant, la réalité est bien plus complexe. Des documents attestent que certaines archives ont été transmises à Paris dès 1967. L'inventaire des archives diplomatiques de Nantes, notamment le répertoire numérique détaillé établi par Delphine Fourrez en 2015 (référence 183PO/1 pour les Archives du gouvernement général de l'A.O.F. et du Haut-Commissariat, 1840-1967), révèle des transferts significatifs[1].

[1] Delphine FOURREZ, Répertoire numérique détaillé des Archives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (A.O.F.) puis du Haut-Commissariat (1840) 1949-1960 (1967), 183PO/1, 81 p.



En 1963, un rapport de l'Inspection du ministère des Affaires étrangères mentionne un fonds ancien, dit « A », de l'ambassade, représentant 530 cartons datant du Gouvernement général de l'AOF. Ces archives anciennes se composaient de documents à caractère politique ou confidentiel rassemblés entre 1914 et 1960. Entre 1967 et 1969, plusieurs correspondances font état de ce fonds « A », dont le nombre d'articles varie de 530 à 573. Un « plan des 500 cartons » est adressé à la Direction des Archives en janvier 1967 ; un procès-verbal de février 1969 mentionne 573 cartons, et en octobre de la même année, une note de l'ambassade soulève la question de l'envoi ou non des 530 cartons du fonds « A » aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, tout en préconisant de conserver aux Affaires étrangères les dossiers jugés « explosifs »[1]. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre les silences persistants sur les événements de Thiaroye dans ce dépôt d'archives. Un rapatriement de l'ambassade de France à Dakar, daté du 25 juin 1977, a acheminé 664 cartons au dépôt de Nantes, mais l'inventaire transmis n'en comportait que 533, et un récolement effectué à Nantes a fait état de la disparition de plusieurs cartons (29, 71, 281, 393, 432). Cela expliquerait l'absence significative de sources relatives au massacre de Thiaroye dans les archives restées à Dakar.

[1] Delphine Fourrez, Op.cit ; p.7

1.3. Le contrôle des archives et de l'Université de Dakar

Malgré les indépendances intervenues en 1960, l'Université de Dakar et les Archives du Sénégal sont restées sous contrôle et administration française jusqu'en 1974. Cette mainmise n'est pas fortuite, compte tenu du caractère stratégique de l'enseignement et de la gestion de la mémoire. Une mission de M. Jean Favier à Dakar, du 10 au 12 juin 1975, peu avant le départ définitif de M. Jean-François Maurel, est révélatrice. À cette occasion, il rencontra le président Senghor et son Premier ministre, M. Abdou Diouf, auxquels il proposa le maintien perpétuel des archives de l'AOF à Dakar, avec pour priorité d'achever l'opération de microfilmage du fonds. L'objectif était de permettre aux chercheurs de travailler en France sur les archives de l'ancienne AOF et de satisfaire d'éventuelles revendications d'autres pays de l'ancienne AOF par la remise d'un microfilm. À son retour en France, dans son rapport adressé au secrétaire d'État à la Culture, il proposa la conclusion d'un contrat par lequel la République française confierait, pour une période de 99 ans renouvelable, la garde et le traitement des archives de l'ancienne AOF à la République du Sénégal. Il ajoutait cependant une clause significative : « Il me paraît indispensable que cet accord soit conclu de la manière la plus discrète possible, afin de ne soulever aucune revendication de la part des différents pays de l'ex-AOF »[1]

[1] Centre des archives contemporaines, lettre de M. Jean Favier, directeur des Archives de France au secrétaire d'État à la Culture du 18/06/1975.



L'ensemble de ces concepts et pratiques relève de l'appareil conceptuel impérial. Au-delà de la simple rétention physique des documents, la « pensée impériale » s'est manifestée par un contrôle institutionnel et pédagogique visant à pérenniser son hégémonie narrative. Elle est intégrée et diffusée à travers la formation des archivistes d'Afrique francophone, qui les ont adoptés et les enseignent encore aux nouvelles générations sans toujours les questionner ou les remettre en cause. La période postcoloniale imprime au débat sur le contrôle des archives une nouvelle dimension. Des auteurs comme Anne Laura Stoler, David Anderson, Andrea Jimenez et Cindy Anh Nguyen, proposent des approches holistiques de la décolonisation des savoirs par une révision des pratiques professionnelles et le traitement des archives déplacées des empires coloniaux[1]. Des pays comme la Yougoslavie, l'Algérie, le Kenya, le Congo Belge ont remis en cause le statu quo postcolonial relatif aux archives déplacées. Afin d'éviter de résoudre frontalement la question des réclamations d'archives dites déplacées, la notion de patrimoine commun, inventée dans les années 1980, a privilégié les collaborations axées sur le microfilmage des archives. Depuis les années 2000, des travaux ont substitué à la notion de patrimoine commun celle de mémoire partagée[2] jugée plus consensuelle.

[1] Jimenez, A., Vannini, S., & Cox, A., « A holistic decolonial lens for library and information studies », *Journal of Documentation*, 79(1), 224-244.

Ann Laura Stoler, *Colonial Archives and the arts of governance*, *Archival Science* 2 (2002) 87-109 [23 pp.]

David M. Anderson, « Les Mau-Mau à la Haute Cour et les archives de l'Empire britannique « perdues » : bureaucratie coloniale ou gâchis bureaucratique ? » dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History* 39 (2011) 699-716

Ricardo Roque and Kim A. Wagner, « Introduction: Engaging colonial knowledge », in: *Engaging Colonial knowledge. Reading European archives in world history*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012, 1-32 [32 pp.]

Philip Mueller, 'Archives and History. Towards a history of 'the use of state archives' in the 19th century' in *History of the Human Science* (2013) 26, 4, 67-83

Cindy Anh Nguyen, *Bibliotactics: Libraries and the colonial public in Vietnam*, University of California Press, 2026, 377p.

[2] Saliou Mbaye, *Les archives de l'AOF: une mémoire partagée entre la France et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest*, *Mondes et cultures* vol.65, 1-4, 2005, pp.621-633

Il nous semble que la notion de "mémoire partagée" est cependant fort discutable dans un contexte d'héritage colonial. Elle est particulièrement complexe et chargée d'enjeux, renvoyant à la capacité de groupes sociaux différents, souvent porteurs de mémoires traumatiques divergentes, à construire un récit commun à partir d'un passé commun, mais vécu de manière profondément dissemblable. Les divergences mémorielles entre anciens colonisateurs et colonisés sont souvent très différentes, voire opposées, en raison des expériences vécues et des traumatismes collectifs des colonisés. De plus, une partie (notamment la France) a montré une réticence à reconnaître pleinement les crimes commis pendant la colonisation, ce qui entrave la construction d'une mémoire véritablement partagée. Enfin, la mémoire est souvent instrumentalisée à des fins politiques, compliquant davantage le processus d'écriture de l'histoire.

II. Techniques administratives de la dissimulation

Les archives, en tant que dépositaires de la mémoire, ont été la cible de diverses techniques administratives de dissimulation. Parmi celles-ci, la destruction systématique des documents pour effacer les traces de crimes ou d'actions embarrassantes pour la puissance coloniale. Pour les archives qui ont survécu, la classification restrictive sous le statut de documents "confidentiels" ou "secrets défense" pour de longues périodes, limitant ainsi l'accès des chercheurs et du public. La mission de recherche qui s'est rendue en France n'a pas pu avoir accès à certains dossiers dont celui du Lieutenant-colonel Leberre, sont restés inaccessibles en raison de lois générales d'amnistie (par exemple, celle de 1947), empêchant toute lumière sur des faits sensibles. La falsification des archives et la censure par le caviardage est également une stratégie de « silenciation » pour imposer l'oubli. A défaut, des éléments sont parfois modifiés, ajoutés ou omis pour présenter les événements sous un jour plus favorable à la puissance coloniale. La remise partielle des archives relatives à Thiaroye par François Hollande ou la récente apparition du « carnet de Jean Henri » en 2025, participent à la volonté de maintenir un narratif consistant à minorer les faits.



Il est constant que les chiffres sur les massacres coloniaux sont toujours à prendre avec des pincettes, car ils sont systématiquement manipulés pour satisfaire la métropole. Dans le cadre des massacres coloniaux, les chiffres relatifs aux Européens tués sont plus ou moins fiables, tandis que les morts "indigènes" sont minorés, niés ou tus. À Sétif, les rapports officiels parlent de 1165 Algériens tués et 102 Européens, alors que les Britanniques évoquent 30 000 morts, les Américains 50 000, et les Égyptiens jusqu'à 160 000. Pour le massacre de Thiaroye, les rapports contradictoires et manifestement faux parlent de 35 ou 70 morts, alors que plus de 400 tirailleurs se sont volatilisés, comme s'ils n'avaient jamais existé.

La censure constituée autour de Thiaroye ne s'est pas limitée autour de l'accès ou de la manipulation des archives, elle a aussi frappé les productions culturelles, comme le film de Sembène, ou Aube africaine de Keita Fodéba. Le film Camp de Thiaroye a été censuré pendant plus de 10 ans. Le journal Libération critique Sembène et l'accuse de "sortir par la petite porte".

Une récente pratique autour de la mémoire coloniale se fait jour à travers des pratiques de captation des archives privées. La vente des archives de Sembène Ousmane et de Paulin Viera, ou la situation des archives de Senghor, Cheikh Anta Diop, Abdoulaye Wade, et Roland Colin.

III. La mémoire collective et les productions culturelles : des contre-narratifs

Face à ces tentatives de dissimulation et de contrôle du récit, les sociétés postcoloniales ont développé des stratégies de résistance mémorielle. La littérature, le cinéma, la musique et les arts visuels ont joué un rôle essentiel dans la transmission des mémoires traumatiques. Ces productions culturelles ont permis de créer des archives parallèles, alimentées par les témoignages oraux, les récits familiaux et les traditions populaires, offrant ainsi des contre-narratifs aux versions officielles.

Les politiques mémorielles au Sénégal, entendues au sens large, consistent à entretenir certains souvenirs. Cette représentation de soi, de son histoire ou de l'idée de la nation n'est pas le seul fait de l'État. Elle est également revendiquée par diverses forces politiques qui mobilisent un arsenal symbolique ayant trait au passé. La cristallisation et la force de ces revendications au cours des dernières années interrogent les vestiges politiques et économiques d'un passé qui ne passe pas, et remettent en cause la permanence de l'état colonial à travers une rhétorique qui fait appel à des images et des mythes tirés de l'histoire de l'Afrique et de sa diaspora.

3.1. Les mouvements de contestation et les réécritures de l'histoire

Les mouvements sociaux et politiques jouent un rôle crucial dans la construction des mémoires. Au Sénégal, comme dans d'autres pays postcoloniaux, ces mouvements ont remis en cause les récits officiels et ont proposé de nouvelles interprétations du passé. Les jeunes générations, en quête de racines, s'approprient l'histoire de leurs ancêtres et remettent en question les héritages coloniaux. Cela se manifeste par le déboulonnage de statues coloniales et la débaptisation des rues et écoles portant des noms liés à la colonisation. Ce mouvement est accompagné d'une remise en cause des figures historiques : Des figures emblématiques de la colonisation sont démystifiées et critiquées. Les mouvements pour le déboulonnage des statues coloniales, comme celle de Louis Faidherbe à Saint-Louis, et la débaptisation des écoles et rues des villes sénégalaises en sont des exemples concrets. Le mouvement hip-hop, par exemple, a remis en cause la figure de Senghor, entraînant sa disparition des fresques murales au profit de figures comme Cheikh Anta Diop, Thomas Sankara ou Marcus Garvey.

Conclusion

La controverse autour de question de Thiaroye est essentiellement une question d'archives. Pour les auteurs de ce drame, la possession et le contrôle des archives sur cette affaire est un dispositif essentiel dans le contrôle du narratif officiel.

Pour l'historien, la confrontation avec les « archives de la pensée officielle » coloniale est, par conséquent, une démarche intrinsèquement critique et exigeante. Elle ne se limite pas à une expertise dans la lecture et l'interprétation des documents bruts, mais requiert une capacité affûtée à déceler les omissions, les silences calculés, les biais idéologiques et les intentions cachées derrière la production et la gestion de ces fonds. Cette approche implique une vigilance constante face aux constructions narratives privilégiées par l'élite coloniale, qui cherchait à légitimer son pouvoir et à effacer les aspects les plus sombres de son action. La recherche de « contre-narratifs » dans des sources alternatives – qu'il s'agisse de témoignages oraux, de productions culturelles, d'archives privées ou de fonds d'archives étrangers – devient alors un impératif méthodologique pour contrebalancer le récit univoque imposé par la « pensée officielle » coloniale. C'est dans cette confrontation des sources et des perspectives que réside la possibilité de restituer une histoire plus juste et polyphonique des violences coloniales.



DIVERTISSEMENTS

Quizz Professionnel

Quel est le plus grand livre du monde ?

R : Le Livre des mères des démons, un ouvrage tibétain de 600 kg.

Comment appelle-t-on la peur du papier ?

R : La papirophobie.

Quelle est la bibliothèque la plus silencieuse au monde ?

R : Celle de la Cathédrale de Saint-Gall en Suisse. Il y est interdit de parler à voix haute et même de tousser, afin de préserver l'acoustique exceptionnelle du lieu.

Test de Personnalité :

Quel archiviste ou bibliothécaire de fiction êtes-vous ?

Au cœur de toute collection, il y a un gardien. Un être unique, passionné par l'ordre, le savoir, ou parfois... le chaos contrôlé. Mais sous votre calme professionnel, quel archétype de bibliothécaire ou d'archiviste de fiction se cache ? Répondez à ces 8 questions pour le découvrir !

1. Votre mission de la semaine : numériser un fonds ancien. Vous :

- a) Établissez un protocole méticuleux, en testant chaque réglage du scanner pour un résultat parfait. La qualité avant tout.
- b) Vous plongez avec bonheur dans les documents, vous arrêtant pour déchiffrer une lettre passionnante ou admirer une gravure. Le voyage est aussi important que la destination.
- c) Trouvez un moyen d'automatiser le processus avec un script ingénieux pour gagner 50% de temps.
- d) Voyez cela comme une chasse au trésor. Qui sait ? Vous pourriez découvrir un secret caché depuis des siècles.

2. Un lecteur vous demande de l'aide pour un sujet très vague. Votre réaction immédiate

- a) Vous lui posez une série de questions précises pour cerner exactement son besoin. La précision est la clé.
- b) Vous l'emmenez faire un tour dans les rayonnages, en lui montrant plusieurs pistes avec enthousiasme. Vous adorez jouer les guides.
- c) Vous lui recommandez immédiatement trois bases de données en ligne et un moteur de recherche avancé qu'il ne connaissait pas.
- d) Vous sentez votre intuition frémir. Vous lui proposez un livre obscur mais parfait, basé sur une simple impression.

3. Quel est votre plus grand cauchemar professionnel ?

- a) Un classement décimal laissé à l'abandon par un collègue. L'anarchie totale.
- b) Voir quelqu'un corner une page dans un livre du XVIIe siècle. Le manque de respect pour l'objet vous hérisse.
- c) Une panne de réseau qui dure plus de 10 minutes. L'impuissance technologique.
- d) Découvrir qu'une pièce maîtresse du fonds a été volée il y a 20 ans sans que personne ne s'en aperçoive.

4. Comment est organisé votre bureau ?

- a) Comme une charte graphique : tout a sa place. Règle, stabilos, dossiers... tout est aligné.
- b) C'est un "désordre organisé". Vous savez où tout se trouve, mais pour un œil extérieur, c'est un capharnaüm créatif.
- c) Minimaliste. Un écran ultra-large, une tablette et tout est dans le cloud. Le papier est optionnel.
- d) Il ressemble à la caverne d'un alchimiste, avec des piles de livres rares, une loupe et peut-être... un artefact mystérieux.

5. Votre plus grande qualité selon vos collègues ?

- a) Votre fiabilité et votre rigueur absolue. On peut vous confier les clés du royaume.
- b) Votre passion communicative. Vous rendez même le catalogage passionnant.
- c) Votre capacité à résoudre n'importe quel problème technique. Vous êtes le/la magicien(ne) de l'IT.
- d) Votre flair incroyable pour dénicher l'information impossible à trouver.

6. Et votre petit défaut ?

- a) Vous pouvez être un peu... inflexible sur les règles. Mais c'est pour le bien de tous !
- b) Vous avez tendance à partir dans de longues anecdotes historiques. Le temps avec vous n'a plus de limite.
- c) Vous parlez parfois en langage code. "As-tu pingé le serveur ?" n'est pas une question que tout le monde comprend.
- d) Vous avez parfois l'air un peu absent, perdu dans vos pensées ou sur une piste mystérieuse.

7. Si vous deviez avoir un super-pouvoir, ce serait :

- a) La télékinésie, pour remettre les livres à leur place sans bouger de votre siège. L'ordre parfait.
- b) Le pouvoir de parler aux objets pour connaître leur histoire. Les murs auraient tant à raconter !
- c) L'omniscience numérique. Accéder à toutes les informations du monde en un clic.
- d) La vision rétrospective. Voir le passé comme si vous y étiez pour résoudre les énigmes de l'histoire.

8. Votre tenue de travail idéale ?

- a) Une tenue classique, impeccable et professionnelle. La blouse est optionnelle, mais bien repassée.
- b) Un pull confortable avec des motifs originaux et des chaussures pratiques pour arpenter les kilomètres de rayonnages.
- c) Un t-shirt de geek avec une référence obscure et un jean. Le style "silicon valley" mais en plus cool.
- d) Quelque chose d'unique, avec un accessoire intrigant : une broche ancienne, un sac vintage... un style qui a une histoire.

Dépouillement des Résultats

Comptez vos réponses (a, b, c, d) et découvrez votre profil ci-dessous !

Majorité de A : Le Gardien Meticuleux - Incarné par : M. Dewey (de la série Silence, ça pousse !... en plus strict) ou Barbara Gordon (Batgirl, dans son rôle de bibliothécaire à la Gotham City Library).

Vous êtes le pilier de l'institution. L'ordre, la classification et les procédures sont votre bible. Vous assurez la pérennité et l'accès structuré aux collections. Sans vous, ce serait le chaos. Les utilisateurs vous admirent pour votre efficacité, et savent qu'avec vous, l'information est fiable à 100%.

Majorité de B : Le Passeur Passionné - Incarné par : Evie Carnahan (La Momie), l'archiviste devenue aventurière.

Pour vous, chaque document a une âme. Vous êtes un puits de science et d'anecdotes, et vous adorez partager votre passion. Vous voyez votre métier comme une mission de transmission. Vous êtes peut-être moins rigide sur les règles, mais votre enthousiasme est la meilleure des publicités pour votre institution.

Majorité de C : Le Mage des Données - Incarné par : Catherine "Cathy" Gale (un personnage fictif qui serait l'archiviste en chef d'une organisation high-tech comme dans Person of Interest).

Vous êtes à l'aise dans le monde numérique. Les bases de données, les métadonnées et les nouveaux outils n'ont pas de secret pour vous. Vous êtes l'avenir de la profession, constamment en quête de solutions innovantes pour rendre l'information plus accessible et plus puissante. Vous êtes la personne qu'on appelle quand le système plante.

Majorité de D : Le Détective de l'Ombre - Incarné par : Flynn Carsen (The Librarian) ou Robert Langdon (en version archiviste).

Vous êtes un intuitif, un résolveur d'énigmes. Vous avez un flair extraordinaire pour faire le lien entre des documents disparates et trouver l'aiguille dans la botte de foin. Vous êtes fasciné par les mystères et les secrets que recèlent les collections. On vous confie les requêtes les plus insolites, celles que personne d'autre ne peut résoudre.

Égalité entre plusieurs profils ?

Félicitations ! Vous êtes un être hybride et rare, comme Rupert Giles (Buffy contre les vampires), à la fois érudit passionné (B), gardien du savoir (A) et détective du surnaturel (D). Vous vous adaptez à toutes les situations !

Pourquoi les archivistes ne font-ils jamais de bruit en travaillant ?

☛ Parce qu'ils veulent éviter de réveiller les documents dormants depuis 200 ans !

Que dit un bibliothécaire quand il se fâche ?

☛ "Silence, ou je te recote !"

Pourquoi les dossiers n'aiment pas les ascenseurs ?

☛ Parce qu'ils préfèrent rester classés par étage.

Quelle est la boisson préférée des documentalistes ?

☛ Le "thésaurus".

Pourquoi un livre est-il toujours poli ?

☛ Parce qu'il commence toujours par une introduction.



Qu'est-ce qu'un archiviste répond quand on lui demande s'il a une vie sociale ?

☛ "Oui, bien sûr, elle est dans le fonds privé, série personnelle !"

Pourquoi les rayonnages ne se disputent-ils jamais ?

☛ Parce qu'ils restent toujours bien alignés.

Quelle est la devise des bibliothécaires ?

☛ "Un pour tous, tous pour Dewey !"

Pourquoi les archives adorent-elles l'hiver ?

☛ Parce qu'elles se conservent mieux au frais !

Que fait un documentaliste quand il s'ennuie ?

☛ Il cherche... une entrée dans son propre index.



Le projet “Open Biblio Lab” de l’ASBAD a été sélectionné pour financement dans le cadre de l’appel à initiatives de la Cohorte Démocratie & Jeunesse, en partenariat avec l’European Partnership for Democracy (EPD).



Open Biblio Lab transforme les bibliothèques en lieux d'accès aux données ouvertes pour renforcer la transparence et l'engagement citoyen des jeunes.



Open Biblio Lab, c'est une ambition forte : transformer les bibliothèques publiques en véritables laboratoires citoyens d'accès aux données ouvertes.

Objectifs :

- Connecter les jeunes aux informations locales essentielles (budgets, plans de développement, données publiques...)
- Stimuler leur participation à la vie publique locale
- Repositionner les bibliothèques comme espaces civiques de dialogue, de formation et d'engagement
- Renforcer la transparence et la redevabilité dans nos territoires
- Un pas majeur pour une gouvernance plus ouverte, participative et inclusive.

Copyright ©, OCTOBRE 2025
Tous droits réservés.



ASSOCIATION SÉNÉGALAISE DE BIBLIOTHÉCAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES
(ASBAD)

CANAL'PID : LES TRÉSORS DU TEMPS - ISSN 3092-5908

Email : canalpid.tdt@gmail.com / Tel : +221 77 592 10 10

CANAL'PID



Les Trésors du Temps



ASSOCIATION SÉNÉGALAISE DE BIBLIOTHÉCAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES
(ASBAD)

COPYRIGHT ©, OCTOBRE 2025

Email : canalpid.tdt@gmail.com / Tel : +221 77 592 10 10